




# Le Courriel d'information

***n°308 – Vendredi 22 février 2002.***

## OCDE – FMI – G8 – BANQUE MONDIALE - GOUVERNEMENTS

**Dans ce numéro**



## La dérive du système monétaire et financier international

Par ATTAC Québec

Si vous voulez obtenir plus de détails sur les propositions d'ATTAC Québec :
http://attac.org/quebec ou quebec@attac.org

(extrait)

La situation présente - caractérisée par l'instabilité financière, la chute brutale des prix des matières premières en provenance des pays en voie de développement, l'approfondissement toujours grandissant des écarts entre pays riches et pays pauvres, d'une part, et entre nantis et la majorité des populations au sein de chacun des pays, d'autre part – est le résultat d'orientations décidées de longue date et maintes fois confirmées au fil des deux dernières décennies par les principaux acteurs économiques dans le monde, dont en premier lieu les pays membres du G7.

Le fonctionnement du système monétaire international n'a cessé de se dégrader au cours des trois dernières décennies. Les accords de Bretton Woods (1944) avaient pour objectifs d'éviter les errements monétaires des années trente, d'élaborer un système moins rigide que l'étalon-or, de stabiliser les taux de change et de financer la reconstruction et le développement. Ces accords de Bretton Woods ont créé les institutions financières internationales (IFI), qui étaient rattachées au système des Nations Unies, pour atteindre le double objectif de la stabilité monétaire (Fonds monétaire international - FMI) et de financement du développement (Banque mondiale - BM). Une première rupture majeure intervient en 1971. Confrontés au déficit durable de leur balance des






paiements et à la spéculation contre leur monnaie, les États-Unis décident de mettre fin à la convertibilité du dollar en or. Le dollar reste ainsi l'étalon du système monétaire international sans obligation en contrepartie : c'est la porte ouverte à l'endettement illimité des États-Unis. Deuxième rupture majeure : en 1973, les taux de change des principales monnaies sont devenus flottants.

Dès la fin des années 1970, les crédits bancaires privés ont commencé à devenir la principale source de financement. Les flux de capitaux étaient encore orientés dans le sens du Nord vers le Sud, mais ils correspondaient déjà prioritairement à des besoins des pays du Nord : les crédits ainsi accordés leur permettent à la fois de recycler les pétrodollars et de relancer leurs exportations, après la crise de 1974 -1975. Ces crédits bancaires privés tendent la nasse dans laquelle l'écrasante majorité des pays en développement vont se faire piéger – crédits accordés facilement, dans le cadre de contrats retenant des taux d'intérêt variables dont beaucoup de gouvernements n'ont pas su, faute d'expérience antérieure en la matière, mesurer les dangers.

Le basculement du système financier international, en tant que système de financement du développement, se produit en 1980-1981. Une nouvelle étape est franchie avec le mouvement de libéralisation financière, lancé par le président américain Reagan et le premier ministre britannique, Margaret Thatcher. La “ dictature ” des créanciers s'installe : libéralisation et déréglementation des mouvements de capitaux, titrisation de la dette publique des pays avancés, États-Unis en tête, politique monétaire de la Réserve fédérale américaine, le tout provoquant une hausse des taux d'intérêt longs qui passent de 1,5 - 2 % à 8 - 10 %.

Le G7, qui est le pacte des principaux pays industriels et financiers impose le dogme du Consensus de Washington, fondé sur la libéralisation des échanges et des capitaux, les privatisations et la primauté donnée aux marchés financiers et aux investissements internationaux. On connaît la suite : crise de la dette, “ décennie perdue ” en Amérique latine et dans de nombreux pays de par le monde, à commencer par l'Afrique. Dans le nouveau contexte de globalisation financière, les IFI sont aujourd'hui devenues des instruments contribuant à imposer, souvent avec la complicité tacite et résignée des états nationaux, des politiques de privatisation et de libéralisation des marchés, derrière l'appellation d'ajustement structurel.

Une nouvelle étape est franchie dans les années 1990. Les crédits bancaires ont reculé en importance au bénéfice des placements en actions et en obligations sur les marchés émergents, qui se trouvent de plus en plus tributaires d'allers et retours spéculatifs engendrant une hausse artificielle des cours dans un premier temps, puis leur effondrement ensuite, avec les conséquences économiques et sociales que l'on sait pour les populations concernées. Une “ nouvelle architecture financière internationale ” a été proposée, à l'initiative du G7 et des États-Unis, après les crises mexicaine, russe et asiatique. Le FMI a été chargé de mettre en œuvre les principes définis par Robert Rubin, secrétaire au Trésor américain. Ces principes confortent l'évolution précédente : il s'agit essentiellement d'améliorer l'information des investisseurs privés sur les marchés financiers émergents, afin d'accroître encore leur rôle.

Notre critique des institutions financières internationales

Le Fonds monétaire international et la Banque Mondiale se sont largement discréditées. Nous leur adressons une triple critique :

- Ces deux institutions de Bretton Woods se sont progressivement éloignées de leurs fonctions initiales, pour devenir des instruments à travers lesquels le marché financier transnational impose aux pays dépendants et endettés ses préceptes d'organisation : l'ajustement structurel.
- Les IFI ont été utilisées pour vider de leur substance des institutions comme la CNUCED ou le PNUD – qui relèvent de l'ONU – et dont le fonctionnement est a priori plus démocratique, puisqu'il n'est pas fondé sur le principe “ un dollar, une voix ”.
- Les IFI ont imposé des politiques contraires aux exigences d'un véritable développement en privilégiant le paiement de la dette et l'ouverture aux capitaux au détriment des autres objectifs. Ces politiques se sont soldées par de graves échecs : crises à répétition et montée des inégalités sociales.

Nous proposons de réformer radicalement les IFI, c'est-à-dire de remettre en cause la nature même des pouvoirs qui s'expriment à travers ces institutions et donc la logique qui détermine leur action. Cette position s'oppose, d'une part, aux ultra-libéraux dont la position est exprimée





dans le rapport Meltzer et qui souhaitent réduire au minimum la régulation publique internationale et, d'autre part, à ceux qui souhaitent renforcer les IFI de Bretton Woods, telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui, voire les réformer à la marge.

Une nouvelle logique pour l'économie mondiale et pour les IFI

La réforme des IFI doit s'inscrire dans le cadre plus global d'une réforme du système financier international en fonction de nouveaux principes. La mondialisation n'est pas en soi un processus critiquable dans la mesure où elle entraîne des échanges de tous ordres entre les peuples. Ce qui est inacceptable, c'est la logique actuelle de la mondialisation néolibérale car elle considère le monde comme une marchandise en donnant un pouvoir exorbitant aux marchés et à la seule logique du profit.

La réforme des IFI est indissociable des réponses données à deux questions préalables :

Des IFI pour quel type de développement ?

Le développement économique et social doit être l'objectif prioritaire des IFI. Notre modèle de référence est le “ développement durable ”, même si le terme est aujourd'hui utilisé à tort et à travers. Nous entendons par là la mise en place d'un développement économe des ressources naturelles non renouvelables et du travail de l'être humain, et organisant l'équité intra-générationnelle et intergénérationnelle. En d'autres termes, il s'agit de promouvoir une économie fondée sur le respect de l'être humain et de son environnement, d'organiser l'échange entre les peuples fondé sur l'égalité, la démocratie, le libre choix des peuples. Le développement durable pourrait être, s'il n'est pas détourné de son objet, une alternative à la domination du marché et à la logique du profit. Il implique une rupture radicale avec le modèle qui préside actuellement à toutes les décisions des IFI. Le développement durable est incompatible avec les solutions marchandes actuellement proposées par les pays du G7, telles que l'instauration d'un marché des droits à polluer du protocole de Kyoto qui aboutirait à relâcher les contraintes pesant sur les pays riches.

Quelles institutions et pour quelles fonctions ?

Le Canada peut participer à la mise en œuvre de cette nouvelle logique économique car l'état nation demeure aujourd'hui encore un levier opérationnel pour imposer une autre logique économique, à travers la fiscalité, la réglementation, la justice, la prise en charge de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, du soutien à l'innovation et aux industries naissantes, etc.

Les quatre fonctions principales des IFI

Nécessaire, la prise en compte du niveau national n'est pas suffisante et doit être combinée avec le niveau international. Les fonctions prioritaires des IFI devraient être :

1.d'organiser l'annulation internationale de la dette extérieure des pays qui le demandent (et pour qui c'est vital) ;
2.d'assurer aux pays qui en ont besoin des formes et des conditions de financement qui permettent un développement durable ;
3.d'organiser un dispositif de prévention et de gestion des crises et de donner aux pays qui le demandent l'assistance technique pour se protéger contre les mouvements de capitaux spéculatifs ;
4.d'aider les pays à construire (ou à reconstruire) les institutions leur permettant de soustraire leurs exportations aux aléas de l'instabilité des monnaies et des cours des matières premières.

Même si notre réflexion est volontairement centrée sur les IFI, on ne peut dissocier celle-ci d'une analyse critique des autres organisations internationales, telles que l'OMC, et ne pas s'interroger sur les raisons d'une relégation au second plan d'institutions comme la CNUCED, la PNUD, l'OIT, la FAO ou l'OMS Les relations internationales forment un tout et doivent faire l'objet d'une analyse d'ensemble.

Le traité qui a institué l'OMC est un contrat léonin, de type impérial. C'est pourquoi nous luttons contre l'OMC, telle qu'elle fonctionne actuellement, et pour la dévolution de ses fonctions à d'autres institutions. L'OMC, avec son organisme de résolution des conflits, véritable tribunal international, détient un pouvoir exorbitant pour imposer la primauté des intérêts commerciaux sur toute autre considération. Les décisions de l'OMC constituent une violation des principes fondamentaux défendus dans les domaines des droits économiques, sociaux et environnementaux défendus par l'ONU et l'Organisation internationale du travail (OIT). Il est essentiel, par exemple, que le non respect des normes édictées par l'OIT puissent être sanctionnées





afin que le travail ne soit plus une simple variable d'ajustement, soumise aux intérêts financiers et commerciaux défendus par les IFI et l'OMC.

Les IFI, comme l'OMC, ont des domaines de compétence limités auxquels ils doivent être ramenés. À l'inverse, l'ONU est soumise à un ensemble de textes fondamentaux comme sa Charte, la Convention universelle des Droits de l'Homme, la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels, la Charte des droits et des devoirs économiques des États. Les Nations Unies sont une organisation universelle légitime à laquelle devraient être subordonnées les autres organisations internationales. Cette proposition va de pair avec celle de la nécessaire réforme des Nations Unies, avec en particulier une remise en cause du Conseil de sécurité, sans oublier la lutte contre les tendances bureaucratiques qui limitent son efficacité.

Réformer le fonctionnement des IFI

Les IFI ne pourront contribuer à la régulation du système financier international selon les principes qui viennent d'être brièvement énoncés que si leur fonctionnement est gouverné par les principes suivants, en rupture profonde avec leurs pratiques actuelles.

Démocratie et transparence

Les IFI de Bretton Woods se caractérisent par un profond déficit démocratique : secret des études et des décisions, concentration des pouvoirs aux mains des pays les plus riches, absence quasi-totale de femmes dans les instances décisionnelles. Une participation équilibrée des femmes dans les instances de décision permettrait de lutter contre la reproduction des inégalités du genre. Une priorité de la réforme des IFI doit être la démocratisation du vote et des modalités de prise de décisions, selon le principe des Nations Unies (un État, une voix) ; une pondération en fonction de la population, assurant notamment un équilibre entre pays riches et pays pauvres, créanciers et débiteurs est, au minimum, indispensable. Deuxième axe de démocratisation : instaurer un réel contrôle des Parlements nationaux, avec la collaboration des représentants de la société civile (ONG, syndicats, mouvements de femmes, ...), sur les administrateurs nationaux dans les IFI, avec l'organisation de débats publics contradictoires et la publication de rapports d'information. Il faut, au minimum, que le représentant du Canada au FMI et à la Banque Mondiale, et les administrations dont il reçoit des instructions, rendent compte et soient réellement contrôlés par les parlementaires.

Il est essentiel que la démocratie et la transparence soient également organisées au niveau des populations locales concernées directement par les interventions des IFI. L'information des populations locales doit être systématique. Les interventions des IFI doivent faire l'objet de débats et d'une approbation par les Parlements nationaux. Cela implique notamment la remise en cause du système actuel des conditionnalités qui est contraire à l'idée d'une coopération, ainsi qu'un rééquilibre des rapports inégaux entre pays riches et pays en développement.

Restaurer l'équilibre entre pays créanciers et pays débiteurs

Le fonctionnement actuel des IFI est totalement asymétrique, puisque les pouvoirs de décision sont concentrés entre les mains des pays riches créanciers. Cela signifie que les pays débiteurs supportent généralement le fardeau des ajustements provoqués par des déséquilibre internationaux dont ils ne sont pas seuls responsables. De plus, les pays débiteurs ne disposent d'aucune marge de manœuvre dans le choix de leurs politiques économiques et sociales. Ce pouvoir exorbitant des créanciers, caractéristique de la finance libérale, doit être remis en cause. Il est donc crucial que la gestion des opérations de financement et de la dette des pays en développement soit organisée sur une base paritaire, reconnaissant la co-responsabilité entre les gouvernements des pays créanciers et des pays débiteurs dans la formation de la dette. Ce principe d'égalité implique notamment une remise en cause profonde des mécanismes de fonctionnement des club de Paris et de Londres, gestionnaires de la dette publique et privée des pays en développement.

Un rattachement effectif des IFI et de l'OMC à une Organisation des Nations Unies elle-même réformée

Il est essentiel de subordonner les IFI et l'OMC au système des Nations Unies, ce qui est un moyen de les soumettre à un contrôle extérieur, d'une part, et de les amener à respecter des principes fondamentaux, supérieurs aux intérêts financiers et commerciaux, d'autre part.

Replacer le travail et les rapports sociaux de production au centre du débat : tel qu'il est





engagé, le débat sur la “ clause sociale ” sert surtout à justifier des intérêts des investisseurs, en divisant les travailleurs du Nord et du Sud, en surexploitant les travailleurs du Sud et en particulier les femmes, en masquant la régression des droits acquis des travailleurs du Nord. C est principalement aux syndicats qu incombe la responsabilité de reprendre l initiative, notamment dans le cadre de l OIT, pour un front commun pour la défense et l avancée universelle des droits du travail, avec le soutien des organismes de recours.

Cette réforme radicale des IFI et leur confrontation avec les autres dispositifs internationaux existants devra passer par la mise en place d instances d évaluation indépendantes, extérieures à ces institutions, qui seraient rattachées au système des Nations Unies. La possibilité d une saisine de cette instance par les parties concernées, et aussi par les représentants des Parlements et des autres secteurs de la société civile (syndicats, associations, mouvements de femmes), serait un pas en avant considérable dans la démocratisation du système financier international.
La Banque mondiale, le FMI et l OMC doivent être intégré dans le cadre de l ONU en les fusionnant à la CNUCED, sous la tutelle du Conseil Économique et Social de l ONU.

Régionaliser les IFI

La régionalisation des IFI permettrait d atteindre un triple objectif : diminuer le pouvoir excessif du FMI et de la Banque mondiale, réduire l emprise des États-Unis sur les IFI, et rapprocher les IFI des populations et des gouvernements locaux. Il faut cependant éviter des politiques de blocs formés autour de grandes puissances régionales ; ces politiques renforceraient l instabilité et la concurrence entre les peuples, comme l a montré l histoire des années 1930. La régionalisation des IFI devrait permettre à celles-ci de contribuer plus efficacement à la solution des défis locaux.

Une structure polycentrique devrait ainsi caractériser l architecture future des organisations internationales. Les IFI régionalisées, intégrées au système des Nations Unies, seraient ainsi reliées entre elles par des accords de coopération et de coordination. Dans cette structure, le capital de la Banque mondiale serait réparti entre les banques régionales de développement. La Banque mondiale verrait alors son rôle limité à celui d un organisme de garantie, n accordant plus directement de prêts.

Il y aurait lieu d opérer également une régionalisation du Fonds mondial pour le développement dont nous proposons la création pour financer le développement sur la base de transferts publics obéissant à une logique qui ne soit pas déterminée par la seule logique du marché mondial.

La formation de zones monétaires régionales, comme celle de l Euroland avec l euro, est l objet de discussions dans certains pays émergents, notamment en Amérique Latine. La question est difficile. D un côté, il s agit pour ces pays émergents de contrer l hégémonie du dollar - notamment les diverses formes de “ dollarisation ” - sur leurs politiques et sur leurs monnaies. Leur capacité de négociation avec le FMI, où domine l influence américaine, pourrait en être accrue. Mais, d un autre côté, l expérience a montré que la création de blocs monétaires liés à des zones de libre-échange ( “ un marché, une monnaie ”), aggrave le risque d instabilité et la concurrence internationale, jusqu à ce qu émerge - par nécessité - une monnaie de référence mondiale, celle du pays devenu “ leader ”. Est-il souhaitable, pour les pays émergents, que leurs monnaies régionales - si elles peuvent se faire - participent à l instabilité générale, sans pour autant accéder au rang de grandes devises ? Et cela au prix de sacrifices accrus pour les populations, comme l ont montré par exemple les coûts, en termes d austérité pour les salariés en Europe, du processus de formation de l euro.

On suggère ici de mener une réflexion sur une monnaie mondiale commune, à partir des propositions de Keynes rejetées à Bretton Woods par les États-Unis, servant de référence aux échanges extérieurs et aux crédits entre États, ceux-ci conservant leur souveraineté monétaire et l autonomie de leur politique monétaire. Une des conditions en était l absence de liberté de mouvement des capitaux privés. Ce type de proposition est évidemment à inscrire dans un changement radical de la logique économique actuelle.

Créer des mécanismes et une instance de recours

La régulation mondiale ne peut pas être définie uniquement en termes institutionnels ; la question des droits a son importance. Il est indispensable de faire en sorte que les IFI se soumettent au droit international, particulièrement aux protocoles et aux accords auxquels ont souscrit la plupart de leurs États membres. C est l idée qu il est possible de


attac



réguler l'économie et les échanges à partir du respect des droits, des droits civils et politiques autant que des droits économiques, sociaux et culturels. Cette référence aux droits fondamentaux est de plus en plus centrale dans la mobilisation et les revendications des mouvements sociaux dans le monde.

Afin d'assurer le respect des droits, et la prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels dans la régulation des économies nationales et de l'économie mondiale, il est essentiel de progresser dans deux directions : en premier lieu, admettre la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels, c'est-à-dire reconnaître qu'une personne physique ou morale soit en mesure de demander réparation devant la justice si elle estime que ces droits ont été violés ; deuxièmement, mettre en place au niveau international des instances de recours susceptibles de juger ces situations.

Dans cette perspective, afin de réduire le pouvoir aujourd'hui excessif des IFI, et de redonner du pouvoir aux États et aux citoyens à l'échelle internationale, il est nécessaire d'organiser des possibilités de recours des États et des citoyens devant des juridictions internationales pour violation des traités internationaux, ou pour non respect des droits fondamentaux. Il est important d'obtenir une transformation du cadre juridique dans lequel fonctionnent les juridictions internationales, afin de permettre aux membres de la société civile (citoyens et leurs associations) d'ester en justice auprès des juridictions nationales de même qu'à l'échelon international contre les États, les entreprises ou les organisations internationales.

Réformer les interventions des IFI

Aux changements institutionnels des IFI qui viennent d'être proposés doivent correspondre de nouvelles pratiques. Il est, en effet, indispensable que les IFI soient amenées à transformer radicalement les modalités de leurs interventions afin de remplir correctement les quatre fonctions, énoncées plus haut, qui leur sont assignées. Au cœur des priorités des IFI, on retrouve les objectifs de stabilité financière et de financement du développement qui avaient initialement constitué les fondements des accords de Bretton Woods.

Si vous voulez obtenir plus de détails sur les propositions d'ATTAC Québec :
http://attac.org/quebec ou quebec@attac.org

## L'AMI, résurrection ?

L'OCDE vient de mettre en ligne, selon ses termes « une grande quantité de documents liés aux négociations relatives à l'Accord Multilatéral sur les Investissements (AMI) entre 1995 et 1998 ». Cette initiative d'après l'OCDE correspond à une demande de la société civile. Elle permet selon elle de mieux comprendre « l'historique et le contenu des négociations ».

Nous ne sommes que des historiens amateurs, des archivistes médiocres et nous ne sommes pas des journalistes. Cependant à première lecture une question surgit : la grande quantité correspond à une exhaustivité ou tout simplement à une édition ? Il sera sans doute intéressant pour les vrais historiens de comparer cette écriture officielle de l'AMI avec (peut-être dans 100 ans) les archives intégrales de l'AMI. Un jour... l'accès public ?

Evidemment une autre question suit qui donne une valeur ajoutée à cette publication partielle et sans doute partiale, néanmoins impressionnante : qu'est-ce qui pousse soudain l'OCDE à écrire à sa manière une histoire de l'AMI ? S'agit-il véritablement de l'ouverture d'archives (auquel cas pourquoi la « grande quantité » et pas l'intégralité) dans un souci d'information et de transparence, ou d'un signal politique pour montrer l'AMI, enfin une partie, pas si méchant et donc relancer le processus ?

1998 – 2002, l'AMI, la résurrection ?

Quatre ans plus tard, après l'échec des négociations dû tout simplement à la « publication pirate » des termes de l'accord et à la mise à jour des intentions de nos gouvernements et des implications possibles sur nos vies, « une grande quantité de documents » est publiée. Soit. Félicitons l'OCDE. Puis lisons un gros rapport du Service de Gestion Publique de l'OCDE qui vient de paraître. Son titre : « Des citoyens partenaires. Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques ».

On y lit « Impliquer les citoyens dans le processus de décision implique de reconnaître l'information comme la pré-condition de base, la consultation comme centrale dans le processus de décision, la participation active comme une nouvelle frontière ». Joli, non ? Attendez, encore une citation : « Impliquer les citoyens dans le processus de décision est un élément de la bonne gouvernance ».





Maintenant rapprochons cela des déclarations faites par le Secrétaire général de l'OCDE à un journaliste de Libération durant une interview (août 2001) où il exprimait benoîtement que l'AMI n'était pas mort, plutôt qu'il était toujours d'actualité. Quatre ans donc pour tout d'un coup revoir surgir l'AMI tel qu'il était ou plutôt tel qu'on nous présente qu'il était. L'OCDE est-elle tout d'un coup ingénue ?

Nous saurons donc gré à l'organisation internationale en 2002 de suivre les préceptes qu'elle édicte pour ses gouvernements membres : « L'information fournie par l'administration lors de la conception des politiques doit être objective, complète et accessible ». Nous en concluons donc que l'apparition de l'AMI 1998 en 2002 ne vaut pas pour information d'un processus toujours d'actualité en 2002 d'après les déclarations de son secrétaire général. Où sont les informations de l'AMI 2002 ?

S'il est prouvé que cette publication reflète, d'après les termes mêmes du rapport sus-mentionné un procédé de mauvaise gouvernance, pourrons-nous porter plainte ?

En effet parmi les autres préceptes du rapport on trouve entre autres :
- « La consultation et la participation active du public doivent avoir lieu, autant que possible, en amont de la conception des politiques publiques »
- « Pour que l'information, la consultation et la participation active du public dans le processus de décision soient efficaces, il est nécessaire de mettre en place des ressources financières, humaines et techniques appropriées. »

On ne va pas pousser l'outrecuidance jusqu'à suggérer de voir des comptes, mais le coeur y est.

Pour consulter l'AMI version 1998 publiée en 2002 : www.oecd.org/daf/mai/indexf.htm

Evidemment si jamais l'OCDE tombait sur cet article (il faut dire que la division des relations avec les médias est abonnée...) nous lui laisserions toute la place qu'elle souhaite pour apporter des précisions. Nous ne lésinons vraiment sur aucun moyen.

## Lettre au Premier Ministre français

Monsieur le Premier Ministre
57, rue de Varenne
75 007 Paris

Paris le 13 février 2002

Objet : Conférence sur le financement du développement

Monsieur le Premier Ministre,

Nous vous adressons ce courrier en vue des rencontres nationales et européennes qui devraient se tenir dans les prochaines semaines en préalable à la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey du 18 au 22 mars prochain.

Nous considérons en effet comme très préoccupants les résultats de la dernière commission préparatoire et le contenu du texte qui servira de consensus pour cette Conférence.

Les organisations de la société civile se posent donc aujourd'hui la question de leur participation à cette Conférence au regard de ce processus que nous jugeons pour l'instant largement inadapté aux enjeux du financement du développement tels qu'ils se présentent aujourd'hui.

Notre décision de participation à la Conférence dépendra largement des propositions nouvelles qui seront avancées par la France et l'Union européenne ainsi que des modalités de participation de la société civile.

Deux mois après le Forum social mondial qui s'est tenu à Porto Alegre, la Conférence de Monterrey sera jugée au regard des propositions qui y ont été exprimées.

Si la Conférence s'en tient au texte existant de consensus minimal, elle sera considérée comme un échec majeur. Celle-ci devrait pourtant être l'occasion d'un sursaut politique après le 11 septembre et apparaître comme une étape importante dans la construction d'un avenir meilleur pour tous, fondement incontournable de la paix.

Les positions défendues par l'Union européenne lors des dernières négociations paraissent très largement inadaptées, conservatrices, sans réels engagements. L'Union européenne nous semble pourtant, sur bien des domaines, pouvoir être porteuse d'une conception du développement différente de celle qui transparaît aujourd'hui dans le document préparatoire de cette Conférence.





Au moment où les autorités des Etats-Unis augmentent de manière choquante leurs dépenses militaires, les Européens doivent faire entendre leur différence et s engager en faveur du financement du développement et la réduction des inégalités.

C est pourquoi nous pressons le gouvernement français de prendre dès aujourd hui des engagements conséquents en vue de la réunion de Monterrey, au plan bilatéral et avec ses partenaires européens, afin de :

1. Fixer un seuil minimum pour l Aide publique au développement au niveau européen et s engager à doubler ce niveau dans les 5 prochaines années. La France pouvant atteindre les 0,7% à l issue de cette période.

2. En finir avec le problème de la dette des pays les plus pauvres en s engageant en faveur de l annulation de la dette multilatérale correspondante aux actions bilatérales menées notamment par la France. Promouvoir une solution pour la dette des pays à revenu intermédiaires notamment par la mise en place d une instance internationale d arbitrage sous l égide des Nations Unies protégeant les pays débiteurs des exigences des créanciers, y compris du FMI.

3. Annoncer l ambition de mettre en place rapidement, au moins à l échelle européenne, une taxe sur les transactions financières, dont une partie du produit servirait la réduction des inégalités mondiales.

4. Se déclarer prêt à entamer les réformes structurelles nécessaires, notamment en terme de gouvernance économique mondiale. Cela nécessite en particulier :

a.Une réforme pour accroître le poids des pays en développement au sein des Institutions financières internationales,
b.La mise en place d une évaluation externe indépendante et de mécanismes de recours pour les populations affectées par les politiques de ces institutions,
c.Le renforcement du système des Nations Unies comme « le » lieu de négociation et de décision en matière d économie internationale, notamment par la création d un Conseil de sécurité économique et social.

Ces propositions réalistes doivent, selon nous, servir de base à un projet européen pour la Conférence de Monterrey. Elles demandent une vision politique de l avenir des relations Nord-Sud en faveur de plus de justice et nous espérons que la France et l Union européenne sauront mesurer l importance des enjeux auxquels nous sommes aujourd hui confrontés.
Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l expression de notre plus haute considération.

Les organisations signataires :
Coordination Sud - CRID, Centre de recherche et d information sur le développement - CFSI, Comité Français pour la Solidarité International - ATTAC - AITEC - Agir ici - CCFD, Comité catholique contre la faim et pour le développement - Frères des Hommes - CFTC - CGT - Médecins du Monde - Solagral - Terre des Hommes

Autres signataires : - ADER - AFAL - Afrique Verte - Auteuil International - ASI - ASPAL - CADR - CADTM France - CARE France - CICDA - Cimade, service œcuménique d entraide - COFIDES Nord Sud - CRISLA - C.S.M. - Enda Europe - Handicap International - IRAM - France-Tibet - Max Havelaar - MRAP - RENAPAS - Réseau Foi et Justice Afrique-Europe - Santé Sud - Service d'Entraide et de Liaison (S.E.L.) - Tourisme Solidaire - Vie et Paysages

Contact : Bernard Pinaud, CRID (Centre de recherche et d information sur le développement), 14 passage Dubail 75010 Paris, Tel : 01 44 72 89 76, Fax : 01 44 72 06 84, crid@globenet.org

Rédaction : Alex de La Forest-Divonne, Comité Catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) pour le CRID

## Les Institutions financières peuvent-elles contribuer au développement durable ?

Analyses et propositions des Amis de la Terre

Résumé :

Les institutions financières, malgré l instauration progressive de normes environnementales, ne contribuent pas au développement durable. Pour les Amis de la Terre, elles n ont pas remis en cause le dogme de la croissance économique pourtant incompatible avec le développement durable, et sont incapables de respecter leurs propres engagements. Pour y parvenir, elles doivent réformer non seulement leurs procédures, mais aussi leur culture institutionnelle.





« L'environnement et le développement durable sont au cœur des préoccupations de la Banque mondiale » ; « notre rêve : un monde libéré de la pauvreté » . Ces affirmations affichées avec force par la Banque ont-elles eu des effets tangibles ?

Les Amis de la Terre, réseau associatif d'un million de membres présents dans 68 pays, militent pour l'intégration du concept de développement durable dans les politiques publiques et privées.

On peut définir le développement durable comme un équilibre entre le développement économique, la préservation de l'environnement et la satisfaction des besoins sociaux, dans une logique participative et respectueuse des expressions culturelles et politiques. Dix ans après le sommet de la Terre à Rio et à quelques mois de celui de Johannesbourg, les institutions financières se sont-elles réformées en ce sens ?

Des institutions financières multiples, une pensée unique

Le Fonds Monétaire International et les banques multilatérales de développement

Les Institutions Financières Internationales stricto sensu sont la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) . Au 8 janvier 2002, 183 Etats en sont membres.

Le FMI a pour mandat d'assurer la stabilité financière internationale, au moyen de prêts assortis de conditions visant avant tout à rétablir la balance des paiements, qui se traduisent généralement par des coupes sombres dans les budgets publics. La France joue un rôle important au FMI dont elle est le 4ème actionnaire .

La Banque mondiale a pour mandat de promouvoir le développement des pays membres grâce à des prêts. En 2001, elle a apporté 17,3 milliards de dollars de prêts à plus de cent pays en développement . Extrêmement bien considérée par les marchés financiers, elle est souvent une condition sine qua non des cofinancements.

Outre la Banque mondiale, d'autres banques multilatérales de développement ont vu le jour . Les principales sont la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Asiatique de Développement (BAD), et la Banque Inter-Américaine de Développement (BIAD).

Elles jouent comme la Banque mondiale un rôle essentiel dans un grand nombre de projets d'infrastructure, d'énergie et de transport, qui ont un impact significatif sur les populations et l'environnement.

Les agences de crédit à l'exportation

Il est indispensable aujourd'hui de mentionner ces agences lorsqu'on aborde les institutions financières. Exceptionnellement discrètes et opaques malgré leur importance, ce sont des agences publiques créées par les pays riches pour promouvoir les exportations et favoriser la croissance nationale. Au nom de l'Etat, elles apportent une garantie à des investisseurs privés contre les risques commerciaux ou politiques.

Elles contribuent à hauteur de 80 à 100 milliards de dollars par an au commerce mondial ; en comparaison, FMI et banques de développement décaissent chaque année 47 milliards de dollars environ : les agences de crédit représentent donc environ le double. En France, la COFACE (Compagnie Française pour l'Assurance du Commerce Extérieur) a couvert 53 milliards de francs de contrats à l'exportation en 2000 .

Le consensus néolibéral de Washington dans la tourmente ?

Toutes ces institutions financières souscrivent à une même logique : elles font de la croissance économique l'élément central de leur intervention. La doctrine libérale tenace qui sous-tend cette politique, dite consensus de Washington, conduit à considérer que les deux autres piliers du développement durable (social et environnemental) découlent mécaniquement de la croissance, qui repose sur la libéralisation des échanges et la promotion du secteur privé .

Force est de constater que cette politique est un échec. Si le commerce international a été multiplié par 19,3 et le développement économique par 6 entre 1950 et 1999 , la pauvreté n'a pas baissé dans les mêmes proportions, au contraire : selon le Programme de Développement des Nations Unies, depuis 1980 « le déclin ou la stagnation économique a affecté une centaine de pays, réduisant les revenus de 1,6 milliards de personnes ». Au sein de la Banque mondiale elle même, le Département d'évaluation des opérations (OED) constate : « la pauvreté a empiré [...]. Le





nombre de pauvres vivant avec moins d un dollar américain par jour est passé de 1,197 milliard en 1987 à 1,214 milliards en 1997 » . Depuis 1990, l espérance de vie a baissé dans 33 pays.

Des politiques sociales et environnementales inabouties ou inappliquées

Les institutions financières sont très critiquées à plusieurs titres. Nous étudierons ici la Banque mondiale qui, pour conserver sa légitimité, a déjà adopté un certain nombre de réformes .

Banque mondiale et environnement

Fin 2000, les sommes consacrées à la protection de l environnement représentaient seulement 3,4% du portefeuille de la Banque. Dans la décennie 1990, seuls 12% de ses projets ont fait l objet d une étude environnementale approfondie . Certains fonctionnaires ont dénoncé la pression subie pour classer un projet dans une catégorie moins exigeante en matière d études d impact.

Les procédures environnementales de la Banque s appliquent presque exclusivement aux projets, alors qu un nombre croissant de financements sont consacrés à des programmes sectoriels ou structurels (ils représentaient 63% du total en 1999). Ainsi, moins de 20% des prêts de la Banque pour les ajustements structurels ont été précédés d études d impact sur l environnement.

Dans le secteur crucial de l énergie, la Banque n a pas modifié ses pratiques malgré ses déclarations. Entre 1995 et 1999, elle a investi 5,95 milliards de dollars dans des projets liés aux énergies fossiles, soit cent fois plus que ce qu elle allouait aux énergies renouvelables, et mille fois plus que les décaissements du Fonds Mondial pour l Environnement pour lutter contre l effet de serre.

Le Département d évaluation des opérations de la Banque (OED), conclue à une baisse du nombre de projets susceptibles d avoir des effets positifs durables sur l environnement : de 55% pour la période 1994-97 à 50% pour la période 1998-99 .

Banque mondiale et secteur social

En 1993, la Banque admettait que plus de 2,6 millions de personnes avaient été déplacées de force ou avaient perdu leurs moyens de subsistance à la suite de ses projets, en particulier les grands barrages. Selon l OED, les consultations des populations riveraines ou affectées sont insuffisantes ; les groupes sociaux les plus marginaux (femmes et pauvres) en souvent exclus.

Dans le secteur social, l OED conclue à une baisse des projets susceptibles d avoir des effets durables, de 25% sur la période 1994-97 à 20% sur 1998-99. Quatre projets sur cinq sont des échecs !

Des évaluations accablantes mais non prises en compte

Les mécanismes d évaluation que la Banque mondiale a mis en place, malgré des conclusions souvent accablantes, n ont pas fait évoluer les pratiques. En 1997, un nouveau groupe de surveillance interne nommé « Groupe d Assurance Qualité » acheva un examen très large du portefeuille de la Banque : son rapport condamna l incapacité chronique de la Banque à tirer un enseignement de ses expériences .

Les causes avancées sont la « culture institutionnelle remarquablement imperméable » de l institution, mais également le « manque de fiabilité et de responsabilisation de nombre de ses membres, les gouvernements, et tout particulièrement les emprunteurs » .

Bien que les règles adoptées par la Banque mondiale soient parmi les plus développées en la matière, leur mise en œuvre sur le terrain demeure très lacunaire. C est dire l ampleur des réformes nécessaires pour les autres banques multilatérales.

Quant aux agences de crédit, la situation est pire encore. Comme le mentionne le Programme des Nations Unies pour l Environnement , les agences de crédit « sont moins sévèrement régulées que les autres institutions financières, et leurs politiques de transparence et d accès à l information laissent fortement à désirer ».

Pour une intégration réelle du concept de développement durable

Des propositions de plusieurs ordres peuvent être faites aux institutions financières :

Dans la logique participative inhérente au développement durable, la première exigence est la transparence des institutions et la possibilité de débattre de l opportunité des projets.

Les normes et les conventions internationales en matière sociale, environnementale, et sur les droits humains doivent être systématiquement respectées. Aucun Etat ne peut prétendre y déroger puisqu elles ont démocratiquement été adoptées par les Etats eux-mêmes au sein des Nations Unies, qui se sont engagés chacun à les faire respecter.

Des procédures d évaluation et de contrôle indépendantes et contradictoires, et des possibilités de recours sont nécessaires. La responsabilité des institutions financières doit être reconnue. Des mécanismes juridiques doivent permettre des sanctions en cas de manquements prouvés, et des réparations doivent être obtenues par les victimes.

La gestion durable des ressources naturelles doit être une priorité absolue ; les Amis de la Terre demandent un moratoire sur le financement des projets d exploitation des énergies fossiles au bénéfice des énergies renouvelables .

La démocratie est aujourd hui le seul mode d organisation politique s inscrivant dans le développement durable. Il est souhaitable que le système censitaire du FMI et de la Banque mondiale laisse place au principe « 1 Etat 1 voix » des Nations Unies, sinon leurs actionnaires majoritaires (les pays du G7 et surtout les Etats-Unis) continueront à agir avant tout pour leurs propres intérêts.

Ainsi que le propose le député Yves Tavernier, les institutions financières doivent « rompre clairement avec le consensus néolibéral de Washington » . Cela implique d élaborer de nouveaux indicateurs de mesure du développement permettant d intégrer des critères sociaux et environnementaux .

Pour les Amis de la Terre, la révolution est donc encore à accomplir, mais à l intérieur des institutions financières : elles ont à renouveler radicalement la pensée économique au sein de leur conseil d administration, de leur personnel et de leurs clients » .

Pour plus d informations :
www.amisdelaterre.org/economie/index.html
www.foei.org/campaigns/IFI/indexifi.htm

## Le coût de la guerre contre le terrorisme et le coût de la sécurité sociale

Par Dean BAKER

Traduction : Matthieu Damian, traducteur bénévole coorditrad@attac.org

WASHINGTON DC (2 février) - La guerre contre le terrorisme sera coûteuse mais chacun reconnaît qu on peut se le permettre ; cela implique aussi qu on peut se permettre de telles dépenses avec la Sécurité Sociale. Depuis plus de dix ans, les politiciens et les analystes du budget ont émis de terribles avertissements sur le poids financier que la Sécurité Sociale imposera sur les futures générations de travailleurs. Lorsque les enfants du baby-boom iront à la retraite et de façon plus importante avec l augmentation de la durée de vie, le coût du soutien vis-à-vis d une population relativement plus forte de retraités augmentera inévitablement. Il n y a pas de doute à ce sujet. Cependant, il y a de sérieuses différences quant à la manière avec laquelle la nation devrait voir ce fardeau futur.

C est là où la guerre contre le terrorisme peut nous assister dans la compréhension des problèmes qu affronte la Sécurité Sociale. Au lendemain des attaques du 11 septembre, la nation a accru de façon significative ses dépenses militaires. En outre, le Président Bush a créé tout une nouvelle catégorie de dépenses sous la catégorie générale de " sécurité intérieure ". Comparant la taille de cette augmentation des dépenses aux réductions prévues qu affronte le programme de Sécurité Sociale peut donner à la nation un meilleur aperçu de la magnitude des problèmes que rencontre la Sécurité Sociale.

Le Président Bush propose d augmenter les dépenses de défense de 48 milliards de dollars en 2003. C est approximativement 38 milliards de plus que l augmentation qui serait exigée compte tenu du différentiel d inflation. Il propose donc d augmenter les dépenses de sécurité intérieure de 19 milliards de dollars pour atteindre 38 milliards de dollars en 2003. Puisque les dépenses dans ce domaine ont été proches de zéro avant le 11 septembre ( il y avait quelques petites dépenses qui n étaient pas réunies dans cette catégorie), la totalité des 38 milliards peut être vue pratiquement comme une augmentation de dépenses. Ensemble, les deux sources d augmentation des dépenses atteignent 76 milliards ce qui est équivalent à 0,69% du PIB prévu pour 2003. En d autres mots, la guerre contre le terrorisme augmentera les dépenses consacrées à la défense en 2003 par un montant égal à approximativement 0,69% du PIB, comparé à la situation qui existait avant les attaques du 11 septembre.





De façon coïncidente, c'est pratiquement exactement la taille du déficit prévue par les administrateurs de la Sécurité Sociale dans leur tout dernier rapport. Selon le rapport 2001 des administrateurs, si les taxes étaient augmentées d'un montant égal à 0,70% du PIB, le programme serait complètement solvable pour les 75 prochaines années (Table VI. E5). Cela signifie que si les projections des administrateurs de la Sécurité Sociale se révèlent être exactes, si le pays augmentait les taxes par un montant qui serait virtuellement identique aux dépenses associées à la lutte contre le terrorisme, la Sécurité Sociale serait complètement solvable à l'horizon du planning des 75 prochaines années.

La comparaison peut être utile. De façon claire, les dépenses liées à la lutte contre le terrorisme ne sont pas insignifiantes. Elles imposeront un vrai fardeau sur le budget. Cependant, cette dépense n'a pas été associée à toute la sorte d'adjectifs apocalyptiques qui ont souvent été utilisés pour décrire le poids financier que la Sécurité Sociale imposera à la nation.

Bien entendu, il n'est pas probable qu'il y ait une augmentation des taxes ou un autre changement majeur qui advienne à la Sécurité Sociale l'année prochaine. Plusieurs hommes politiques et analystes du budget ont prévenu que le problème sera pire si la nation retarde à le traiter et que les nécessaires augmentations de taxes ou les coupes dans les bénéfices seront d'autant plus larges qu'on attendra longtemps avant d'agir.

Le point est vrai mais la question est quelle différence fera un retard d'action ? Ici encore, la guerre contre le terrorisme fournit un point de référence utile. Il est possible de calculer de combien une augmentation de taxe serait requise afin de rendre le programme solvable à l'horizon du planning des 75 prochaines années, si l'action est retardée pour une période de temps. Le tableau ci-dessous montre que l'augmentation de taxe mesurée comme une part de PIB et relative aux dépenses pour la guerre contre le terrorisme, qui serait requise pour rendre la Sécurité Sociale complètement solvable si nous attendions 10, 20 ou 30 ans avant de prendre une quelconque mesure.

Le coût de la Sécurité Sociale et le coût de la guerre contre le terrorisme

Année de l'augmentation de la taxe / Taille de l'augmentation / Rapport coût de la SS sur Coût de la guerre
2002 / 0,70% du PIB / 1,01
2012 / 0,86% du PIB / 1,25
2022 / 1,09% du PIB / 1,58
2032 / 1,42% du PIB / 2,06

Le tableau montre que la taille des augmentations de taxe qui serait requise pour équilibrer la Sécurité Sociale doit augmenter si la nation retarde à prendre des mesures. Cependant, le coût de l'attente peut être considérablement moindre que ce qui est attendu. Si le pays attend dix ans avant de prendre une mesure et si les projections des administrateurs se révèlent correctes, alors cela nécessitera une taxe de 0,86% du PIB afin de maintenir la solvabilité du programme. C'est 25% de plus que ce que la nation doit dépenser l'année prochaine dans la guerre contre le terrorisme.

Si le pays attend jusqu'à 2022, alors la taille de l'augmentation de taxe requise afin d'équilibrer le fond de confiance de la Sécurité Sociale atteindra 1,09% du PIB. Si il attend jusqu'en 2032 avant de prendre une mesure, alors le coût s'élèvera à 1,42% du PIB, un montant légèrement doublement supérieur aux dépenses pour la guerre contre le terrorisme qui sont prévues pour l'année prochaine. Il n'y a vraiment pas de sommes insignifiantes mais si la guerre contre le terrorisme se révèle de plus en plus coûteuse dans les prochaines années, il est entièrement possible que cela coûterait bien plus que l'augmentation de taxe de 1,42% du PIB qui serait requise pour équilibrer la Sécurité Sociale si nous attendons jusqu'en 2032 avant de prendre des mesures.

Le point important de cet exercice n'est pas de minimiser les problèmes qu'affronte la Sécurité Sociale ou d'argumenter contre les dépenses liées à la lutte contre le terrorisme. Cependant, du point de départ du budget fédéral, un dollar dépensé dans chaque domaine est exactement le même. Si la perspective de taxes plus importantes afin de soutenir la Sécurité Sociale dans un avenir proche pose une menace significative à notre bien-être économique, alors cela doit être le cas que les dépenses prévues pour la guerre contre le terrorisme pose aussi une menace à notre bien-être économique. C'est une vérité logique indéniable.

Autrement, si les dépenses faites pour combattre le terrorisme peuvent être relativement facilement accommodées, cela doit





aussi être le cas que les augmentations de taxe qui seraient requises afin de garder la Sécurité Sociale solvable puissent aussi être relativement facilement prises. En d'autres mots, les terribles avertissements fournis par les politiciens et les analystes du budget ne sont pas des arguments valables.

Il est important de noter que les administrateurs de la Sécurité Sociale assument le fait que l'économie croîtra à un taux plus lent que par le passé. Ils projettent que le taux de croissance atteindra moins de 1,7% annuellement sur la période prévue. Si l'économie croît à un taux similaire à celui du Bureau du Budget du Congrès et d'autres projections, le déficit dans le programme sera considérablement moindre que ce que les administrateurs projettent.

Dean Baker est co-directeur de CEPR
Article publié en collaboration avec Center for Economic and Policy Research, 1015 18th St., NW, Suite 200, Washington, DC 20036 Phone: (202) 293-5380, Fax: (202) 822-1199, E-mail: cepr@cepr.net Home: www.cepr.net

## Vous avez rendez-vous avec ATTAC

*Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur http://attac.org/rdv pour en obtenir les détails. Vous choisirez alors le pays dans lequel se tient la réunion.*

--Vendredi 22
ESPANA: Valencia
FRANCE: Herepian – Lille - Mulhouse

-- Samedi 23
AUSTRIA: Wien Renner
DANMARK: Aalborg
DEUTSCHLAND: Frankfurt
ESPANA: Madrid
FRANCE: Paris 11 – Poitiers
ITALIA: Siena

-- Dimanche 24
ESPANA: Valencia
FRANCE: Paris 11

-- Lundi 25
FRANCE: Rennes – Lille – La Rochelle
SVERIGE: Stockholm

-- Mardi 26
BELGIQUE BELGIE: Charleroi
DANMARK: Blagarden
ESPANA: Madrid
FRANCE: Paris 11 – Macon – Thonon – Angouleme – Bordeaux – Lyon – Aix
ITALIA : Bologna
SUISSE SCHWEIZ: Lausanne